



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2023-10-35

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Travaux d'amélioration à l'abattoir municipal –
Lot 4 : Plomberie - Sanitaires

Avenant N°1

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans le cadre du marché pour **les travaux d'amélioration à l'abattoir municipal - Lot 4 : Plomberie - Sanitaires** avec l'entreprise **ORTEC ENVIRONNEMENT** dont le siège se situe – 425, rue Louis Armand – 13290 AIX EN PROVENCE, il est nécessaire de passer un avenant avec cette entreprise.

Cet avenant porte sur les points suivants :

PLUS-VALUE

- Lave-main : 550,00 € HT
- Commande fémorale : 153.00 € HT
- Mitigeur thermostatique : 147.00 € HT
- Bec fixe : 71.34 € HT

Montant HT plus-value : 921,34 €

Montant du marché initial :

- 5 890,00 € HT

Montant de l'avenant en plus-value :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 921,34 €
- Montant TTC : 1 105,61 €
- % d'écart introduit par l'avenant : **15.64 %**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 6 811,34 €
- Montant TTC : 8 173,61 €

Mis en ligne le 08/11/2023 à 15h05

REÇU EN PREFECTURE
le 08/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20231108-2023_10_35D

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer l'avenant N°1 avec l'entreprise **ORTEC ENVIRONNEMENT**

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à l'entreprise **ORTEC ENVIRONNEMENT**

Fait à Sisteron, le 08 novembre 2023

**Pour copie conforme
Le Maire,
D. SPAGNOU**